

Rapport et proposition de la commission de vérification des comptes à l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Gothard

Autor(en): **Grob / Philippi / Schmid, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard**

Band (Jahr): **21 (1892)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-622977>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport et proposition

de la

Commission de vérification des comptes

à

l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Gothard,

du 24 Juin 1893.



Dans l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Gothard réunie le 25 juin 1892, la Commission de contrôle (commissaires-vérificateurs) pour l'exercice 1892 a été composée de MM. Grob, Conseiller d'Etat (Zurich), Sidler, banquier (Lucerne) et Philippi, Conseiller d'Etat (Bâle); les deux soussignés, Grob et Philippi, ainsi que Mr. Schmid, Conseiller d'Etat (Lucerne), en sa qualité de suppléant de Mr. Sidler empêché, se sont rencontrés le 26 mai courant dans le bâtiment d'administration de la Compagnie du Gothard, aux fins d'accomplir le mandat à eux confié, savoir de procéder à une vérification exacte et complète des comptes de l'exercice 1892, comme aussi de la comptabilité dans son ensemble.

La Commission soussignée a l'honneur de vous présenter son rapport sur les résultats auxquels cet examen a abouti. Avant tout, nous nous plaignons à reconnaître que la marche et la situation de l'entreprise peuvent être qualifiées d'absolument satisfaisantes et d'autre part que ce fait réjouissant est dû essentiellement à la façon prudente et consciencieuse dont celle-ci est dirigée. Aussi loin que nos recherches ont porté, nous avons pu nous assurer que la gestion est exemplaire dans toutes ses parties; c'est avec plaisir que nous exprimons ici notre reconnaissance pour l'appui et le concours des plus obligeants qui nous ont été accordés en vue de rendre notre examen aussi étendu et aussi approfondi que possible.

Nous nous permettons d'illustrer de quelques détails le jugement général que nous venons de porter.

En première ligne, nous avons comparé rubrique par rubrique le bilan imprimé (voir pages 76 et 77 du rapport de gestion) d'abord avec le bilan manuscrit et ensuite avec le grand-livre; ce travail nous a permis de constater la concordance parfaite de toutes les écritures.

De même, nous avons pu nous convaincre du soin et de la clarté qui président à la tenue du compte de construction et du compte d'exploitation.

L'apuration du compte de construction de concert avec le Département fédéral des chemins de fer est effectuée sauf pour quelques positions peu importantes formant le total de fr. 5126.68; la Direction déclare ne pouvoir accepter qu'une seule de ces positions au chiffre de fr. 165.50. Le cas échéant, les tribunaux auront à statuer sur la différence. En ce qui concerne ce point également, nous partageons entièrement la manière de voir de la Direction.

Quant au compte d'exploitation, nous avons examiné en détail le mois d'octobre 1892, dont les pièces comptables ont été soigneusement vérifiées; tout ce matériel se trouve en ordre parfait.

Le portefeuille comportait au 1 ^{er} janvier 1893	fr. 1,238,730. 35
plus: entrées jusqu'au 27 mai	„ 2,597,853. 10
	<hr/>
	fr. 3,836,583. 45
moins: sorties du 1 ^{er} janvier au 27 mai	„ 1,690,157. 75
	<hr/>
situation actuelle	fr. 2,146,425. 70

Nous avons vérifié cette situation à fond et reconnu qu'elle est tout à fait conforme aux écritures.

L'état des effets et valeurs accusait au 1 ^{er} janvier 1893 (pages 50 et 51 du rapport) la somme de	fr. 8,136,641. 50
plus: placements jusqu'au 27 mai	„ 414,151. 95
	<hr/>
	fr. 8,550,793. 45
moins: titres vendus ou sortis aux tirages	„ 151,275. —
	<hr/>
situation à ce jour	fr. 8,369,518. 45

Cette situation a été exactement déterminée sur la base du contrôle des entrées et des sorties; en vérifiant certaines liasses prises au hasard; nous avons reconnu la présence des titres respectifs. Pour ce qui a trait à cet état des effets et valeurs, la Commission de contrôle estime de son devoir de féliciter la Direction d'avoir, par les mutations opérées en 1892 et dans les premiers mois de 1893, notablement assaini le compte des effets et valeurs dont la composition actuelle, si l'on fait abstraction d'un petit nombre de positions insignifiantes, peut être qualifiée d'absolument sûre et solide.

Nous avons examiné aussi les valeurs de la caisse de secours dont le stock au 1 ^{er} janvier 1893 (voir page 82 du rapport) se chiffrait par	fr. 2,019,680. —
Ce compte a reçu depuis cette date	„ 45,000 —
	<hr/>
de sorte que sa situation atteint aujourd'hui	fr. 2,064,680. —

Ici également tout est en ordre parfait.

La caisse a été vérifiée le 27 mai; elle renfermait à ce jour une somme de fr. 142,175. 45 en espèces et banknotes.

Nous avons voué une attention toute particulière à l'examen du 21^e rapport de gestion de la Direction et du Conseil d'administration, estimant que la comptabilité d'une entreprise comme la nôtre se trouve naturellement en connexion étroite avec l'ensemble de la gestion des organes dirigeants. On nous permettra donc d'ajouter quelques commentaires qui, nous sommes heureux de pouvoir le dire, seront conçus en termes absolument approbatifs.

Avant tout, nous relevons à notre haute satisfaction le fait que la pose de la seconde voie sur les rampes sud et nord du Gothard s'est achevée dans un temps beaucoup plus court qu'on ne l'avait prévu au début et sans que cette réduction des délais ait aucunement nui à la qualité du travail. Cette circonstance ne manquera pas d'affermir, dans notre pays comme à l'étranger, la confiance en la puissance de trafic ainsi qu'en la sécurité d'exploitation de la ligne du Gothard.

Si d'autre part la construction des deux lignes d'accès Immensee-Lucerne et Goldau-Zoug n'a pu encore être mise en œuvre, cela tient à des causes dont la responsabilité ne saurait en aucun cas retomber sur les organes de notre Compagnie; nous rappellerons seulement les questions si longtemps pendantes de la transformation des gares de Lucerne et de Zoug; une décision du Département fédéral des chemins de fer a définitivement résolu la première de ces questions, mais d'une manière qui imposera à notre Compagnie un sacrifice assez lourd de deux millions environ;

il est vrai de dire que cette dépense se répartira probablement sur plusieurs exercices. D'après les études les plus récentes, l'exécution des deux lignes d'accès exigera une somme excédant d'à peu près deux millions et demi les devis primitifs; selon les renseignements qui nous ont été fournis, l'une des causes de cette insuffisance réside dans le coût fort élevé des installations de la gare de Goldau; ce surcroît de dépense est dû principalement aussi au fait que les Autorités réclament de la Compagnie, dans l'intérêt général, des prestations plus considérables.

C'est de même avec une vive satisfaction que nous avons appris que la Direction étudiait sous toutes ses faces la question de la conversion du capital-obligations tout entier, afin de pouvoir en temps et lieu formuler ses propositions au Conseil d'administration, soit à l'Assemblée générale.

Le transport des marchandises accuse une notable augmentation comparativement à l'exercice 1891; il ne faut donc point s'étonner que les dépenses d'exploitation également se soient accrues en proportion, d'autant que les effets de la loi sur les jours de repos du personnel continuent à se faire sentir.

Nous avons éprouvé un plaisir tout particulier en lisant dans le rapport (pages 41 et 42) les communications relatives à la réorganisation maintenant accomplie de l'assurance des fonctionnaires et employés de la Compagnie contre la vieillesse, l'invalidité et la mort, ainsi que les données (page 39) ayant trait aux écoles existant déjà à Luino, Bellinzona et Chiasso, comme à celles qu'on se propose de créer à Erstfeld, etc. Nous avons la conviction que, sur ce terrain également, la Direction remplit d'une manière absolument loyale un devoir vis-à-vis de ses agents.

Nous accordons aussi notre entière approbation à ce qui est dit page 60 sur la recevabilité et l'opportunité de la mesure consistant à verser au fonds de réserve le reliquat intégral du bénéfice de la conversion, quand bien même la situation de ce fonds dépasserait le maximum statutaire; ce bénéfice équivaut à une recette extraordinaire et doit être utilisé d'une manière conforme à sa nature.

Au sein de la Commission de vérification des comptes a été débattue aussi la question d'une réforme des tarifs, dont il est parlé à la page 16 du rapport. Indépendamment du fait que selon nous, une réforme impliquant un abaissement quelconque des taxes de voyageurs ne devrait porter que sur le service local, mais non point sur le service direct, il nous semble que le caractère spécial de la construction et de l'exploitation de la ligne du Gothard motive amplement le maintien des prix de transport à un taux pas trop bas. Au surplus, l'exécution des lignes d'accès modifiera probablement, d'ici à quelques années, les conditions de distances du réseau du Gothard d'une manière qui justifie pleinement l'ajournement à cette époque d'un travail aussi compliqué et aussi coûteux que ne le sera le remaniement des tarifs-voyageurs et des tarifs-marchandises.

Nous terminons notre rapport en vous présentant la proposition suivante:

L'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 1892, en donne décharge à la Direction et exprime ses remerciements à celle-ci ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Lucerne, le 27 mai 1893

Grob.
Philippi.
J. Schmid.

